Nations Unies FCCC/CP/2026/1/Add.1

Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
28 octobre 2026
Français
Original : anglais

**Conférence des Parties**
**Trente et unième session**
Antalya, 9-20 novembre 2026
Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire
**Questions d'organisation**
**Adoption de l'ordre du jour**

# Ordre du jour provisoire annoté

## Note du Secrétaire exécutif

**Additif**

# Ordre du jour provisoire supplémentaire

## I. Introduction

1. Le 21 octobre 2026, le secrétariat a reçu de la République kirghize, agissant au nom du Groupe Montagnes, une demande visant à inscrire un point à l'ordre du jour provisoire de la trente et unième session de la Conférence des Parties (COP)[1].

2. Le 26 octobre 2026, le secrétariat a reçu du Ghana, agissant au nom du Groupe africain de négociateurs, une demande visant à inscrire un point à l'ordre du jour provisoire de la trente et unième session de la COP[2].

3. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur appliqué et en accord avec le Président de la trentième session de la COP, ces points ont été inscrits à l'ordre du jour provisoire supplémentaire en tant que points 18 et 19[3].

## II. Ordre du jour provisoire supplémentaire

4. L'ordre du jour provisoire supplémentaire de la trente et unième session de la COP, proposé après consultation du Président de la trentième session, est le suivant :

1. Ouverture de la session.

[1] Disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/documents/661698.
[2] Disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/documents/661929.
[3] Les éventuelles différences entre le libellé des points de l'ordre du jour tel qu'il avait été initialement proposé et leur formulation dans le présent ordre du jour provisoire supplémentaire résultent d'ajustements de nature rédactionnelle apportés en concertation avec la Partie concernée et conformément aux conventions stylistiques de la Convention.


Merci de recycler

2. Questions d'organisation :

   a) Élection du Président de la trente et unième session de la Conférence des Parties ;

   b) Adoption du règlement intérieur ;

   c) Adoption de l'ordre du jour ;

   d) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;

   e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs ;

   f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;

   g) Dates et lieux des futures sessions ;

   h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.

3. Rapports des organes subsidiaires :

   a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;

   b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.

4. Notification par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et examen des informations communiquées.

5. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.

6. Questions relatives à l'adaptation :

   a) Rapport du Comité de l'adaptation ;

   b) Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement.

7. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques[4].

8. Questions relatives au financement :

   a) Financement à long terme de l'action climatique ;

   b) Questions relatives au Comité permanent du financement ;

   c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;

   d) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;

   e) Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds ;

   f) Septième examen du Mécanisme financier.

9. Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies :

   a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques ;

   b) Entité hôte du Centre des technologies climatiques ;

   c) Troisième examen du bon fonctionnement du Centre-Réseau des technologies climatiques ;

[4] L'inscription de ce point à l'ordre du jour provisoire et les annotations relatives à celui-ci ne préjugent pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie.

d) Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies.

10. Questions relatives au renforcement des capacités.

11. Questions relatives aux pays les moins avancés.

12. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.

13. Examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation.

14. Questions de genre et changements climatiques.

15. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 :

a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier le paragraphe 2 f) de l'article 4 de la Convention ;

b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention.

16. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats.

17. Questions administratives, financières et institutionnelles :

a) Questions budgétaires, financières et institutionnelles ;

b) Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.

18. Institutionnalisation du dialogue sur les montagnes et les changements climatiques en tant que point permanent à l'ordre du jour des sessions des organes subsidiaires, étant entendu qu'il doit être rendu compte des résultats de ce dialogue à la Conférence des Parties.

19. Détermination et examen périodique des moyens financiers nécessaires et disponibles concernant le Fonds vert pour le climat, conformément au paragraphe 17 des arrangements entre la Conférence des Parties et le Fonds vert pour le climat, tels qu'ils sont définis à l'annexe de la décision 5/CP.19.

20. Réunion de haut niveau :

a) Déclarations des Parties ;

b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.

21. Questions diverses.

22. Clôture et rapport de la session.

# III. Annotations

## 18. Institutionnalisation du dialogue sur les montagnes et les changements climatiques en tant que point permanent à l'ordre du jour des sessions des organes subsidiaires, étant entendu qu'il doit être rendu compte des résultats de ce dialogue à la Conférence des Parties

5. *Rappel* : Le 21 octobre 2026, le secrétariat a reçu de la République kirghize, agissant au nom du Groupe Montagnes, une demande visant à inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de la trente et unième session de la COP[5]. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur appliqué, ce point a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de cette session.

[5] Disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/documents/661698.

6. *Mesure à prendre* : La COP sera invitée à prendre toute mesure qu'elle jugera appropriée.

## 19. Détermination et examen périodique des moyens financiers nécessaires et disponibles concernant le Fonds vert pour le climat, conformément au paragraphe 17 des arrangements entre la Conférence des Parties et le Fonds vert pour le climat, tels qu'ils sont définis à l'annexe de la décision 5/CP.19

7. *Rappel* : Le 26 octobre 2026, le secrétariat a reçu du Ghana, agissant au nom du Groupe africain de négociateurs, une demande visant à inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de la trente et unième session de la COP[6]. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur appliqué, ce point a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de cette session.

8. *Mesure à prendre* : La COP sera invitée à prendre toute mesure qu'elle jugera appropriée.

[6] Disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/documents/661929.